

AR Prefecture

063-216302588-20250723-DEL2025072203-DE
Reçu le 23/07/2025
Publié le 23/07/2025

DEL2025072203

COMMUNE D'OLLIERGUES
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 juillet 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS : 14
EN EXERCICE : 14
PRESENTS : 11
PROCURATION : 0
VOTANTS : 11

L'an Deux Mille Vingt et Cinq, le vingt-deux juillet à seize heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLLIERGUES dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PROVENCHERE Arnaud, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 juillet 2025

Présents : CHARBONNIER Marie-Laure, CHASSAIGNE Aurélien, COLLANGE Katy, COSTE Roger, DOURILLE Alain, GRARD Mathieu, KAUFFELD Monique, MARATRAT Gilles, PEUDEVIN Mireille, PROVENCHERE Arnaud, ROUX Hélène.

Absents : BAARDMAN Bruno, OLIVIER Katia, VERNET Thimothée

Procuration :

Secrétaire de séance : PEUDEVIN Mireille, ROUX Hélène

OBJET : ADMISSIONS EN NON-VALEUR – BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'état des taxes et produits irrécouvrables émis par le service de gestion comptable d'Ambert,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **Admet** en non-valeur les titres de recette dont le montant s'élève à :
 - **90.27€** pour le budget de l'assainissement

Vote : Pour à l'unanimité

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de :

- de sa réception en Sous-Prefecture le :
- et de sa publication le :

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Arnaud PROVENCHERE

